

19 DEC 1950

11		
----	--	--

RESTRICTED

SR/60

20 May 1949

FRENCH

Original: ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SOIXANTIEME SEANCE

tenue à Lausanne le vendredi 20 mai, à 10 heures

Présents : M. de Boisanger (France) - Président
M. Yalcin (Turquie) -
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire principal

Le PRESIDENT informe la Commission qu'au cours d'une conversation officieuse, qu'il a eue la veille avec M. Ammoun, de la délégation libanaise, il a déclaré que la Commission ne saurait admettre l'attitude qu'ont adoptée les délégations arabes, au cours de leur réunion avec le Comité général, pas plus que leur refus de discuter la question territoriale. Il lui a également fait connaître que la Commission comptait recevoir dans la matinée du lendemain une déclaration en règle indiquant la position officielle prise par l'Etat d'Israël sur la question des frontières avec l'Egypte et avec le Liban, et que cette position serait portée à la connaissance des délégations arabes par la Commission, remplissant son rôle d'intermédiaire. M. Ammoun, après avoir consulté à nouveau les autres délégations arabes, a informé le Président que la déclaration de M. Eytan ne pourrait probablement pas être acceptée par ses collègues et que les délégations arabes préféreraient que cette déclaration ne leur fût pas officiellement communiquée par la Commission,

car elle recevrait de ce fait, dans une certaine mesure, l'approbation de la Commission. En tout cas, les délégations arabes ont décidé de transmettre à la Commission au sujet du problème des réfugiés, une nouvelle note qui est actuellement en cours de rédaction.

Le Président a consenti à transmettre à la Commission la demande des délégations arabes désireuses de n'être informées qu'officieusement, par voie de conversations privées, de la déclaration de M. Eytan.

M. YALCIN et M. ETHRIDGE estiment qu'en effet la forme sous laquelle la déclaration sera transmise n'importe guère, pourvu que son contenu soit porté à la connaissance des délégations arabes. M. Ethridge estime que l'essentiel est de persuader les Arabes d'abandonner une attitude, qui ne tient pas compte des réalités, et d'obtenir que chaque partie acquière une idée claire de l'opinion de l'autre partie.

M. Ethridge pense qu'il importe également de faire comprendre aux délégations arabes que, si la Commission leur communique la déclaration israélienne, cela ne signifiera pas le moins du monde que la Commission entérine les propositions de la délégation israélienne ni qu'elle les considère comme un règlement juste et équitable.